

23. LE MAINTIEN DE LA PAIX ET L'OBSERVATION

Contexte

Le maintien de la paix peut se définir comme l'emploi de forces militaires, paramilitaires ou non militaires dans une région où sévit un conflit politique, dans le but de rétablir ou de maintenir la paix. Effectuée sous les auspices d'une autorité internationale reconnue, l'opération de maintien de la paix vise à permettre aux parties d'effectuer un désengagement, et de les rendre confiantes que leurs différences peuvent être réglées au moyen de négociations. Si l'opération de maintien de la paix a surtout un rôle de supervision et de contrôle, la mission d'observation, quant à elle, est de moindre envergure et se borne à relever et à signaler toute violation d'un cessez-le-feu.

Les opérations de maintien de la paix mises sur pied par l'ONU se poursuivent toujours, en raison de l'impossibilité pour le Conseil de sécurité de se servir des pouvoirs de coercition que lui reconnaît la Charte des Nations-Unies, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Plusieurs missions d'observation ont été mises sur pied à la fin des années 1940 à la frontière indo-pakistanaise et au Moyen-Orient, à la suite de la guerre israélo-arabe de 1948. En 1950, l'Assemblée générale adopta une résolution intitulée "L'union pour le maintien de la paix", qui l'autorisait à recommander les mesures qu'elle jugerait nécessaires pour préserver la paix internationale. Cette année-là, quand un conflit éclata entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, une résolution du Conseil de sécurité, présentée par les États-Unis en l'absence de l'Union soviétique, mena à la création d'un commandement militaire unifié pour repousser l'assaut nord-coréen. Une telle entreprise constitua toutefois un précédent et ne fut pas répétée par la suite. La première opération de maintien de la paix d'envergure de l'ONU a été la Force d'urgence des Nations-Unies (FONU), destinée à surveiller un cessez-le-feu entre les belligérants lors de la crise de Suez en 1956. Cette opération a été suivie de dix autres missions de maintien de la paix et d'observation sous les auspices de l'ONU au Congo, à Chypre, au Proche-Orient et en Indonésie.